

[Texte]

full-service plans which, if you select it, based on its usage, will avoid entirely any maintenance fees on that facility.

The investment savings account is a tiered account designed to reward customers for progressively higher levels of savings. The falling-under-\$200 issue, I think, is not a problem for those who need it most.

• 1120

The Chairman: Would you tell me why you charge just for keeping a bank account, anyway?

Mrs. Collins: Is it a deterrent fee, basically?

The Chairman: I have to tell you that the largest complaint we have, of all the complaints coming in, is about the Bank of Montreal and this charge you levy because you keep somebody's money.

I do not know how you call that service, by the way. You keep the money. You pay them a very low rate of interest on it; virtually nothing. Then you charge them \$1 a month.

Mr. Barrett: An account, whether it holds \$10 or \$10,000, still has to have its interest calculated, passbooks updated, transactions processed. When the \$1 maintenance fee was introduced, the logic behind the \$1 maintenance fee was that we knew Canadians on the average have relationships with two or three financial institutions. We also know Canadians across the board are, next to the Japanese, the "saving-est" consumers in the world. Our objective was to encourage our customers to consolidate more business with us. And indeed, a great majority of them did.

The problem arose with the \$1 maintenance fee for those for whom consolidation was not an option. To address that we have created a basic savings package that eliminates the maintenance fee entirely, and in fact goes further and halves the transaction fee, down to 25¢. So I think the design of our new packages gives the ability to have single monthly fees, no more nickel-and-dimes, no maintenance fees, and it still provides access to all Canadians to their banking service.

The Chairman: So you believe you have the right to charge people to put money in the bank, even though the purpose of a bank is to hold people's money securely and your licence allows you to lever against your capital at least at 25:1 and lend your money out pretty well as you wish. You still think you are entitled to charge people to put their money in your account.

Mr. Barrett: A bank provides many levels of service, Mr. Chairman. It provides deposit services—

[Traduction]

complète de services et, suivant qu'on l'utilisera à bon escient, il permettra d'éviter totalement les frais d'entretien dans ce cas-là.

Le compte d'épargne-investissement vise à encourager le titulaire à atteindre des niveaux toujours plus élevés d'épargne. Les soldes inférieurs à 200\$ ne devraient pas causer des difficultés aux intéressés.

Le président: Pourriez-vous me dire pourquoi la simple tenue d'un compte entraîne des frais?

Mme Collins: Est-ce avant tout un moyen de dissuasion?

Le président: Je dois vous dire que la plainte la plus fréquente de toutes celles que nous avons reçues concerne la Banque de Montréal et ces frais que vous faites payer pour garder l'argent de quelqu'un.

Je ne sais d'ailleurs pas comment vous appelez ce service. Vous gardez l'argent. Le taux d'intérêt que vous versez est très faible pratiquement nul. Pourtant vous faites payer 1\$ de frais par mois.

M. Barrett: Qu'un compte contienne 10\$ ou 10,000\$, il faut quand même calculer l'intérêt, mettre à jour les livrets et inscrire les transactions. Si nous avons introduit ces frais de tenue de compte de 1\$, c'est parce que nous savions que la moyenne des Canadiens a des comptes auprès de deux ou trois institutions financières. Nous savons également que l'ensemble des Canadiens, après les Japonais, sont les «plus épargnants» du monde. Notre objectif était d'encourager nos clients à regrouper tous leurs comptes chez nous. D'ailleurs, c'est ce que la grande majorité d'entre eux ont fait.

Le problème de ces frais de 1\$ de tenue de compte s'est posée pour ceux pour lesquels le regroupement n'était pas une option. Pour trouver une solution à ce problème nous avons créé un compte général d'épargne qui supprime totalement ces frais de tenue de compte, et qui va même d'ailleurs encore plus loin puisqu'il réduit de moitié les frais de transactions qui ne coûtent plus que 25¢. Je crois donc que ce que nous offrons aujourd'hui permet d'appliquer des frais mensuels uniques, plus de comptes d'apothicaire, plus de frais de tenue de compte, tout en continuant à offrir à tous les Canadiens accès à leurs services bancaires.

Le président: Vous croyez donc avoir le droit de faire payer les gens pour qu'ils puissent mettre de l'argent dans votre banque, même si l'objectif d'une banque est de garder en sécurité l'argent des gens et que votre licence vous autorise un ratio d'emprunt d'au moins 25 pour un par rapport à vos capitaux et de prêter votre argent pratiquement comme bon vous semble. Vous continuez à penser que vous avez le droit de faire payer les gens pour qu'ils déposent leur argent chez vous.

M. Barrett: Une banque offre de très nombreux services, monsieur le président. Elle offre des services de dépôt. . .